

Bruxelles, le 10 décembre 2018
(OR. en)

15235/18

**Dossier interinstitutionnel:
2018/0407(NLE)**

**ENER 426
RELEX 1061
COWEB 171
COEST 249**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
N° doc. Cion:	14895/18 + ADD 1
Objet:	Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre au nom de l'Union au sein du conseil ministériel de la Communauté de l'énergie en ce qui concerne la prolongation du mandat du directeur du secrétariat de la Communauté de l'énergie - Approbation

1. La Commission a présenté la proposition visée en objet le 28 novembre 2018.
Le 4 décembre 2018, lors de la réunion du groupe "Énergie", toutes les délégations ont marqué leur accord sur le fond de la proposition. Étant donné que la proposition concerne une prolongation du mandat du directeur et que la décision de prolonger le mandat du directeur avait déjà été prise par la Communauté de l'énergie lors de la réunion de son comité ministériel du 29 novembre 2018, il suffit que le Conseil confirme son accord.
2. Sous réserve de confirmation par le Coreper, le Conseil est invité à confirmer qu'il marque son accord sur la décision prise par la Communauté de l'énergie, sur la base du document figurant en annexe.

ANNEXE

Proposition

**d'acte de procédure du conseil ministériel sur la prolongation du mandat du directeur
du secrétariat de la Communauté de l'énergie**

Le conseil ministériel de la Communauté de l'énergie,

vu le traité instituant la Communauté de l'énergie, et notamment ses articles 69 et 88,

vu la proposition de la Commission faite au conseil ministériel de prolonger le mandat de
M. Janez Kopac au poste de directeur du secrétariat de la Communauté de l'énergie,

vu les points II.1 et II.5 des règles relatives au recrutement, aux conditions de travail et à l'équilibre
géographique du personnel du secrétariat, telles qu'adoptées par la décision 2006/02/MC-EnC
du 17 novembre 2006 du conseil ministériel de la Communauté de l'énergie,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le conseil ministériel prolonge le mandat de M. Janez Kopac au poste de directeur du secrétariat de
la Communauté de l'énergie à compter du 1^{er} décembre 2018.

Article 2

Les conditions de travail du directeur sont définies par le statut du personnel dans sa version la plus récente. La rémunération brute annuelle du directeur est fixée à 168 042,96 EUR, ce qui correspond à la rémunération de son mandat tel que prolongé en 2015 et adapté en tenant compte de l'inflation.

Article 3

Le secrétariat met le présent acte de procédure à la disposition de toutes les parties et institutions en vertu du traité instituant la Communauté de l'énergie, dans les 7 jours qui suivent son adoption.

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à

Par le conseil ministériel:

Présidence
